

Réponses aux questions - 10/07/2026

1/ Existe-t-il un relevé topographique du site avec bornage des emprises dédiées au projet ? Serait-ce possible de le verser au DCE ?

Le levé topographique est en cours de réalisation. Il sera alors mis à disposition dans le DCE si le délai de réalisation le permet.

2/ Il est prévu une voie de desserte pour accéder à la future déchetterie. Cette voie fait-elle partie du programme de travaux ou sera-t-elle réalisée hors mission relative à la déchetterie ? Le cas échéant, serait-ce possible d'en connaître les caractéristiques (gabarit/profil en travers) ?

Cette voie fait bien partie du programme des travaux, elle devra permettre l'accès aux Véhicules Légers des utilisateurs et l'accès aux Véhicules Lourds, transportant les bennes. Actuellement, la voie de desserte n'existe pas et est à étudier dans le cadre des études. Les caractéristiques seront donc à déterminer à ce moment-là.

3/ il existe sur le site existant un garage. Merci de confirmer que l'installation n'est pas à reproduire sur la nouvelle installation.

Il n'est en effet pas souhaitable de reproduire le garage sur la nouvelle installation. Les locaux prévus pour la future déchetterie doivent répondre aux besoins en matière de bureau pour les agents assurant l'accueil à la déchetterie, plus les commodités obligatoires (WC/vestiaires/local de restauration) et éventuellement un petit local de stockage pour les outils et produits nécessaires à l'entretien des lieux.

4/ Le programme identifie la nécessité d'un système de pesée. La mise en place d'un pont étant très contraignante et les bennes sans doute pesées avant évacuation de l'île, ce dispositif est-il vraiment impératif ?

Les bennes ne sont actuellement pas pesées avant l'évacuation de l'île. Le système de pesée n'est pas impératif mais sa réalisation devra être étudiée pendant les études de maîtrise d'œuvre pour un arbitrage ultérieure.

5/ Faut-il prévoir un dispositif d'éclairage du site ? Faut-il prévoir un dispositif de vidéosurveillance ?

Les deux sont à prévoir.

6 / Le programme inclut la réalisation de « Deux zones de nettoyage karcher en bas et en haut du quai, relié à un système de traitement des eaux usées. ». Pourriez-vous confirmer

ce point et le cas échéant préciser les attendus quant à ces aires de nettoyage (quelle étendue, pour nettoyer quoi ?...) ?

Les deux zones de nettoyage karcher ont pour objet de permettre l'entretien des ouvrages et équipements de la déchèterie :

- *En haut du quai pour le nettoyage des quais et des abords immédiats des bennes.*
- *En bas du quai pour le nettoyage des pieds de quais, des plateformes d'exploitation, des bennes ainsi que des engins d'exploitation.*

Les deux zones devront être raccordées au dispositif de collecte et de traitement des eaux usées prévu au programme. Leur dimensionnement est laissé à l'appréciation de la MOE lors des études.

7/ Le programme inclut « un système d'authentification associé à un logiciel de gestion des apports ». Il s'agit là d'une prestation logicielle éloignée des prestations travaux classiques. Est-ce que la mission Moe est limitée à la mise en œuvre des infrastructures réseaux (fourreaux et chambre de tirage) pour déploiement du dispositif ? Le cas échéant, pouvez- vous préciser vos attendus du logiciel et les limites de prestations du Moe ?

La mission de MOE est en effet limitée à la mise en œuvre des infrastructures pour le déploiement du dispositif.